



Précaire un jour Précaire toujours?



*Je contractualise,
tu contractualises, mais titulaire quand ?*

Le 31 mars 2011, le protocole d'accord portant sur la « sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels » dans les trois versants de la fonction publique a été signé par la CGT, la CFDT, FO, l'UNSA, la CFTC et la CGC .

Solidaires-SUD Santé, bien qu'ayant fortement participé aux négociations n'a pas signé ce protocole car c'est une attaque sans précédent sur le statut des Fonctionnaires

En effet, il ouvre la porte au recrutement de contractuels sur des postes de fonctionnaires vacants !

Pour les contractuels CDD de nos hôpitaux rien hélas ne changera avec ce protocole, les conditions d'accès à un CDI sont drastiques :

- Pour voir son CDD transformé en CDI avoir occupé pendant six ans un poste sur une période de huit ans. Autant dire quasiment personne et cela ne répond pas aux besoins de nos établissements. « Pour les personnes âgées de 55 ans et plus, ce laps de temps est ramené à 3 ans de service sur 4 ». !

Pour être titularisés, ces mêmes agents devront en fonction des postes et de la politique de leur établissement passer des concours ou des examens professionnels qui leur seront réservés alors qu'ils exercent depuis 6 ans !

Aucune obligation pour les CDD de moins de 6 ans !

Ce protocole est un cache-sexe qui à vrai dire manque de pudeur car il ne cache pas grand-chose. Si, être embauché en CDI et non en CDD est mieux pour les personnels, l'autorisation de recruter directement des CDI

se traduira inévitablement par l'arrêt des titularisations et la disparition de notre statut.

C'est ce que les agents de la Poste ont connu et que tous les autres fonctionnaires pourraient connaître.

Entre 2011 et 2013, le gouvernement veut supprimer 100 000 postes de fonctionnaires et dans le même temps il propose de transformer 100 000 postes en CDI.

Si le gouvernement peine à trouver des solutions pour réduire la précarité dans la fonction publique, nous devons tous lui rappeler que le meilleur moyen est l'ouverture de concours et d'arrêter de remplacer les départs par des contractuels dont la durée ne dépasse pas 5 mois par établissement.

Sud santé s'est engagé fortement dans une négociation avec l'AP-HP pour :

- Le respect du statut dans le recrutement sur titre
- L'organisation des examens professionnels
- L'ouverture des concours pour résorber l'emploi précaire

À l'heure où l'on parle de l'hôpital-entreprise, nous ne devons pas devenir de simples salariés. Nous sommes des fonctionnaires et c'est par ce statut que nous pouvons prétendre à travailler autrement, à travailler dans l'intérêt des patients, des usagers et non d'un actionnaire ou d'intérêts particuliers.

Défendons notre statut seul garant de l'équité de traitement.

Nota : Le protocole ne sera présenté à l'assemblée nationale qu'en septembre 2011